



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION SAMUSOCIAL INTERNATIONAL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 26 bis avenue de l'Observatoire
75014 PARIS

SIREN : 430 221 119 00026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION SAMUSOCIAL INTERNATIONAL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 26 bis avenue de l'Observatoire
75014 PARIS
SIREN : 430 221 119 00026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents de l'**Association SAMUSOCIAL INTERNATIONAL**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **SAMUSOCIAL INTERNATIONAL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1. de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.
Cette présentation résulte de la première application du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les points 5 et 6 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

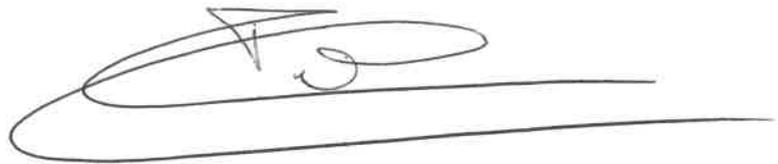
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 05 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

COMPTES ANNUELS

1. Bilan

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	33 136	32 424	712	946
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 485	18 728	10 758	7 869
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	3 189		3 189	3 189
Total I	65 810	51 151	14 658	12 004
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	964 911	3 331	961 580	1 443 806
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	22 847		22 847	19 414
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 311 637		1 311 637	883 219
Charges constatées d'avance	100 921		100 921	44 828
Total II	2 400 315	3 331	2 396 984	2 391 267
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 466 125	54 483	2 411 642	2 403 270

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	86 252	80 330
Excédent ou déficit de l'exercice	6 198	5 922
Situation nette (sous total)	92 450	86 252
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	-	-
FONDS REPORTES ET DEBIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1	42 148
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	16 482	614
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	1 473	7 433
Total II	17 955	50 195
PROVISIONS		
Provisions pour risques	25 906	30 000
Provisions pour charges	-	1 524
Total III	25 906	31 524
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	73 955	45 662
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	77 185	77 269
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116	116
Autres dettes	205 178	194 439
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 918 897	1 917 813
Total IV	2 275 330	2 235 299
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 411 642	2 403 270

2. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	750	750
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 054 239	1 311 317
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	202 473	154 232
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	643 567	478 704
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	14 908	17 922
Utilisations des fonds dédiés	49 581	104 706
Autres produits	11 814	6 016
Total I	1 977 330	2 073 646
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	520 471	511 436
Aides financières	697 558	722 190
Impôts, taxes et versements assimilés	73 525	72 160
Salaires et traitements	466 792	479 237
Charges sociales	153 156	155 224
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 278	8 521
Dotations aux provisions	7 830	30 000
Reports en fonds dédiés	17 341	50 195
Autres charges	321	398
Total II	1 940 272	2 029 361
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	37 059	44 285

PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	5 900	595
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	2 308	13 336
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	8 208	13 931
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	35 904	47 734
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	35 904	47 734
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 27 696	- 33 803
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	9 363	10 482
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	3 913
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	-	3 913
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 164	8 473
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	3 164	8 473
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 3 164	- 4 560
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 985 538	2 091 489
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 979 340	2 085 568
EXCEDENT OU DEFICIT	6 198	5 921

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>Dons en nature</i>	1 612	1 460
<i>Prestations en nature</i>	45 537	14 797
<i>Bénévolat</i>	30 017	35 532
TOTAL	77 166	51 790
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	1 612	1 460
<i>Prestations en nature</i>	45 537	14 797
<i>Personnel bénévole</i>	30 017	35 532
TOTAL	77 166	51 790

ANNEXE

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/23, est de 2 411 642 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présente un excédent de 6 198 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/23 au 31/12/23.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/06/2024 par le conseil d'administration du Samusocial International

Conformément à ses statuts « Le Samusocial International a l'objet social de créer, promouvoir et soutenir par tous les moyens de communication ou de formation possibles, dans toutes les villes du monde où se posent les problèmes liés à l'exclusion sociale, tels que l'abri, la nourriture, l'accès aux soins, la souffrance psychique ou toute autre conséquence du rejet, de la rupture des liens humains économiques et sociaux, des dispositifs analogues à celui mis en œuvre au Samusocial de Paris, répondant aux critères définis par les objectifs et la Charte du Samusocial International et développer toutes les missions connexes qui peuvent s'y rattacher directement ou indirectement.

L'association a en outre pour but de collecter des fonds et susciter des financements pour soutenir les Samusociaux, conforme à l'esprit du Samusocial de Paris, sur le territoire national et, dans les mêmes conditions, créer, soutenir et accompagner les Samusociaux à l'étranger, dans leur action, leurs recherches, leur particularisme.

Les ressources de l'association comprennent le montant des droits d'entrée et des cotisations ; Les subventions de l'Etat, des régions, des départements et des communes ou tout autre organisme public ; Les dons de particuliers, de fondations, de fonds de dotation ou d'entreprise ; Les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association ; Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires ».

1. Les règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le 30 juin 2022 le règlement n°2022-04 qui intègre de nouvelles dispositions à la suite des obligations comptables mises en place par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et notamment la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger à présenter dans l'annexe des comptes annuels.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et constituent un changement de méthode comptable.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau synthétique présenté à la page 26 du présent document.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir est mise à disposition de toute personne qui en ferait la demande par courriel.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

2.1 Les projets soutenus par le Samusocial International

Au 31 décembre, l'association fédérait 15 Samusociaux locaux et partenaires associés, dont 11 ont bénéficié d'un appui soutenu du Samusocial International.

Le volume financier a légèrement diminué par rapport l'année précédente.

Une forte diminution du volume financier du SSI pour le Mali est constatée (- 112 K€), du fait de la décision du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français de l'arrêt de l'aide publique au développement de la France au Mali à compter de novembre 2022.

De même, le volume financier a diminué pour le Congo et la Russie.

Le budget annuel des couts directs de nos programmes en Egypte a pour la troisième année consécutive continué à augmenter, passant de près de 437 500 € en 2021 à 532 900€ en 2023, du fait de l'intégration de nouvelles activités de nutrition et d'aménagement d'espaces de loisir dans la ville du Caire ainsi que la création de centre d'hébergement d'urgence impulsés par le partenariat avec la Fondation Carrefour, la Fondation Sawiris et l'AFD.

Le volume financier a aussi augmenté pour Burkina Faso, du fait du projet de construction du centre d'hébergement d'urgence avec soins infirmiers et psychologiques, pour lequel le Samusocial International joue un rôle majeur de recherche de financements.

Par ailleurs, le Samusocial International anime des enseignements en France : Diplôme Universitaire « Enfants et jeunes de la rue, comprendre pour agir » avec l'Université Paris Cité, Module « Action non gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale" au sein du master Parcours coopération internationale et ONG à Sciences Po Paris , un cours "Exclusion sociale en milieu urbain" au sein du Master Paris school of International Affairs à l'Université Sorbonne Paris Nord, ainsi que des interventions dans des universités et instituts de formation des métiers du sanitaire et social.

Le Samusocial International réalise enfin des travaux de capitalisation et de diffusion des connaissances , parmi lesquels on peut citer en 2023 plusieurs traductions de guides techniques et de

documents de référence, la refonte du site du centre ressources en ligne, des travaux préparatoires à l'élaboration d'un référentiel sur le genre.

La fermeture de notre représentation en Tunisie a été effective en 2023.

2.2 Evénements postérieurs et continuité d'exploitation

Les mesures d'économies sur le budget de l'Etat annoncées en février 2024 par le Ministre en charge de l'Economie et des Finances, incluent une baisse des crédits accordés à l'aide publique au développement de la France d'environ 740 MEUR, dont 153,6 MEUR sur les financements alloués aux organisations de la société civile, gérés par le dispositif « Initiatives -OSC » de l'Agence Française de Développement/AFD. Dans ses arbitrages, l'AFD, principal contributeur public du Samusocial International, a décidé d'appliquer une baisse généralisée des crédits sur l'ensemble des projets en cours d'instruction, dont le projet que nous avons soumis en partenariat avec le Samusocial Pérou. Cela va entraîner une diminution de 15% du financement prévu sur ce projet qui doit démarrer en Juillet 2024. Le Samusocial Pérou restera prioritaire dans nos recherches de financements alternatifs et allocation de nos produits et dons non fléchés afin de permettre la réalisation des activités prévues.

En janvier et Février 2024, les instances de gouvernance de l'association ont procédé à l'élection de nouveaux membres au Conseil d'administration portant sa composition à 18 administrateurs. Elles ont également procédé à l'élection d'un nouveau président, suite au retrait du Dr Xavier Emmanuelli, fondateur de l'association. Mr Jacques Carles, ex vice-président et trésorier, a été élu président et Le Dr Emmanuelli reste président d'honneur fondateur, contribuant ainsi à une stabilité de gouvernance de l'association.

3. Notes sur le compte de résultat

3.1. Subventions et dons

Subventions en 2023

En 2023, les subventions d'un montant de 1 697 806 € se décomposent comme présenté ci-dessous :

Subventions d'origine publique	
	Subventions 2023
Agence Française de développement	708 097
Union européenne	199 555
Cooperation Monaco	55 846
CDCS Liban	4 400
Ambassade des pays bas en Egypte	40 341
Ambassade Irlande Egypte	26 000
Métropole de Lyon	20 000
TOTAL subventions publiques	1 054 239
Subventions d'origine privée	
	Subventions 2023
Fondation Air France	50 000
Fondation Internationale Carrefour	139 995
Fondation Rodolphe et Christophe Merieux	150 000
Fondation Sawiris	53 588
Fond Xavier Emmanuelli	84 483
UEFA Foundation for children	3 161
Fondation Isacchi	35 000
Fondation L'Oréal	40 902
Alex Bank	27 734
Fondation Cuomo	20 000
Fondation Wavestone	5 000
Fondation Masalina	7 500
Fondation Total	2 009
Fondation Décathlon	16 000
Fondation BEL	3 855
Fondation Mazars	4 340
Total subventions privées	643 567
TOTAL SUBVENTIONS 2023	1 697 806 €

Dons et mécénats reçus en 2023, dédiés et non dédiés

Dons et mécénat	
	dons et mécénat recus en 2023
Dons dédiés	109 669
Dons non dédiés	92 803
	202 473

3.2. Reversements de subventions et de dons aux Samusociaux locaux

La majorité des Samusociaux locaux soutenus par le Samusocial International sont des entités de droit national, juridiquement autonomes.

Au-delà du soutien technique et de la mise à disposition de personnel, le soutien du Samusocial International s'exerce par le reversement de la partie des financements et dons dédiés reçus, couvrant l'avancement du projet et la mise en œuvre des activités locales.

Ces subventions et dons reversés constituent la totalité de la rubrique « aides financières » du compte d'exploitation. Ils sont répartis comme suit :

Subventions et dons reversés aux samusociaux locaux et autres partenaires

	Subventions	Dons	Total
Samusocial Burkina	202 494	6 822	209 316
Samusocial Congo	79 860	27 551	107 412
Samusocial Mali	64 700	10 416	75 116
Samusocial Pérou	78 991	13 659	92 650
Samusocial Sénégal	90 932	3 844	94 776
Samusocial Russie	94 224	-	94 224
ARK, Partenaire du Samusocial International Egypte	24 064	-	24 064
Total Subventions et dons reversés	635 266	62 292	697 558

4. Notes sur le bilan

4.1 Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	En debut d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 136			33 136
Autres postes d'immobilisations incorporelles en cours				0
Immobilisations incorporelles	33 136	0	0	33 136
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	566			566
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 986	5 933		28 919
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	23 552	5 933	0	29 485
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	3 189			3 189
Immobilisations financières	3 189			3 189
ACTIF IMMOBILISE	59 877	5 933	-	65 810

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Participations autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique sur 3 ans à 5ans (logiciels spécifiques)
- Mobilier sur 5 ans
- Travaux d'aménagement des bureaux sur 8 ans

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	En debut d'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 190	234		32 424
Immobilisations incorporelles	32 190	234	0	32 424
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	80	57		137
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 603	2 988		18 591
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	15 683	3 045	0	18 728
ACTIF IMMOBILISE	47 873	3 278	-	51 151

4.2 Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 189		3 189
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	961 580	961 580	
Autres créances	22 847	22 847	0
Charges constatées d'avance	100 921	100 921	0
TOTAL DES CREANCES	1 088 535	1 085 347	3 189

Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Charges sociales - Produits à recevoir	0
Charges sociales sur IJSS	0
Divers Produits à recevoir	20 923
Subventions à recevoir	83 764
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	104 687

Provisions

Deux provisions ont été constituées en 2023 :

- Une provision pour risque de 7830 euros concernant la dette du Samu Social Moskva sur les couts des volontaires de solidarité internationale

Les reprises de provisions constatées au cours des exercices précédents sont les suivantes :

- La provision constituée en 2012 pour les honoraires d'avocats dans le cadre du litige opposant le Samusocial Mali à un ancien salarié qui a détourné des règlements destinés aux organismes sociaux et à l'administration fiscale a été reprise pour un montant de 1 524 €
- La provision pour risque prud'hommal constituée en 2022 a été reprise pour un montant de 11 923 €

Tableau des provisions

TABLEAU DES PROVISIONS	Provisions au debut d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 524		1524		0
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	30 000	7 830	11 923		25 906
TOTAL DES PROVISIONS	31 524	7 830	13 447	0	25 906

4.4 Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 275 330 €, se classant de la manière suivante :

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine		0		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 955	73 955		
Dettes fiscales et sociales	77 185	77 185		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116	116		
Autres dettes	205 178	205 178		
Produits constatés d'avance	1 918 897	1 407 847	511 050	
TOTAL DES DETTES	2 275 330	1 764 280	511 050	0

Charges à payer

CHARGES A PAYER	Montant
Fournisseurs FNP	55 947
Interets courus à payer	
Dettes prov.conges payés	34 147
Org.soc. ch./conges payés	17 834
Etat autres ch. a payer	1 335
Divers - charges à payer	205 178
TOTAL CHARGES A PAYER	314 441

Indemnité de départ à la retraite :

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne présentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés.

4.4 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	100 921		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	100 921	0	0

Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 918 897		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 918 897	0	0

4.5 Fonds dédiés

Evolution des fonds dédiés et des engagements à réaliser comptabilisés au passif du bilan, par bailleur et pays/programme

Les engagements à réaliser au 31 Décembre 2023 par pays et/ou programme, évoluent comme suit :

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A LOUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATION		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers
Subventions d'exploitation							
Subvention UE Egypte	4 004		4 004			-	
Subvention UE Russie	38 144		38 144			-	
Coopération Monaco		1	-			1	
Contributions financières d'autres organismes							
Total	614	614				614	
Fondation Décathlon	-	15 867				15 867	
Ressources liées à la générosité du public							
Dons pour Sénégal	-	1	-			1	
Dons pour Egypte	-	1 102	-			1 102	
Dons pour Maroc	-	15	-			15	
Dons pour Congo	2 526		2 526			-	
Dons pour Russie	-		-			-	
Dons pour Burkina Faso	4 907	356	4 907			356	
TOTAL	50 195	17 955	49 581	-	-	17 955	-

4.6 Fonds propres, tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	80330	5922						86252
Excédent ou déficit de l'exercice	5922	-5922		6198				6198
Situation nette	86251	0		6198			0	92450
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	86251	0	0	6198	0	0	0	92450

5. Présentation du compte de résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisation sans contrepartie	750	750	750	750
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	202 473	202 473	154 232	154 232
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	644 500		478 704	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	20 548		24 669	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 054 239		1 311 317	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	13 448	-	17 112	
5 - UTILISATION DES FONDS DEDES ANTERIEURS	49 581	7 433	104 706	5 421
TOTAL	1 985 538	210 655	2 091 489	160 402
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSION SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	99 734	2 274	124 150	2 649
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	920 027	125 926	948 438	115 380
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	697 558	75 509	722 190	34 560
2 - FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS				
2.1 Frais d appel à la générosité du public	6 506	1 362	4 808	96
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	54 386		55 527	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	183 788	4 112	180 260	285
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L EXERCICE	17 341	1 473	50 195	7 433
TOTAL	1 979 340	210 656	2 085 568	160 402
EXCEDENT OU DEFICIT	6 198	-	5 922	-

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	30 017	30 017	35 532	35 532
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Prestations en nature	45 537		14 797	
Dons en nature	1 612		1 460	
TOTAL	77 166	30 017	51 790	35 532
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	20 933	3 922	18 085	3 287
Réalisées à l'étranger	942			
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	55 290	26 094	33 705	32 245
TOTAL	77 166	30 017	51 790	35 532

5.1 Observations relatives à la présentation du CROD :

A – Produits et charges par destination

Les missions sociales. Montant 1 717 319 €

Les missions sociales de l'association regroupent :

1) L'appui financier aux actions des structures Samusocial locales :

- Via des subventions et dons reversés aux structures indépendantes juridiquement. En 2023 le montant de ces subventions reversées a été de 697 558 €, dont 75 509 € de dons.

Ces entités, indépendantes juridiquement, partenaires locaux ou représentations locales du SSI répondent à leurs missions en faveur des enfants et adultes en grande exclusion via les activités suivantes :

- Des équipes mobiles d'aide
- Des centres d'accueil de jour et des centres d'hébergement d'urgence
- Des actions de communication, plaidoyer, sensibilisation
- Les actions de renforcement des capacités des partenaires et réseaux

- Par le financement des actions locales pilotées directement par le SSI. Il s'agit alors essentiellement des programmes tels que l'Égypte et la Tunisie pour lesquels l'entité de droit national n'est pas constituée ou que les financements alloués ne le permettent pas. Il s'agit également de mise à disposition de personnels expatriés et autres moyens (coûts directs de communication téléphoniques par pays, coûts directs de voyages des personnes du siège en missions, petite logistique) gérés directement par le Samusocial International pour les Samusociaux locaux autonomes.

2) Le soutien technique et le pilotage des structures Samusocial locales et autres partenaires, assurés par le siège de l'association et qui regroupent :

- Les missions exploratoires et démarrage de nouveaux projets
- L'appui en formation et renforcement de capacités des structures Samusocial
- L'appui en recherche & études menées dans les différents pays
- Le pilotage et suivi des dispositifs et activités (chargés de programmes, missions politiques...)

Les coûts relatifs à ces soutiens sont constitués essentiellement de coûts de ressources humaines basées au siège, en particulier la direction des programmes et les chargés de programmes, la directrice des ressources techniques et enseignements, la responsable des ressources techniques, le responsable administratif et financier assurant également à temps partiel des missions d'appui à la comptabilité et gestion des Samusociaux locaux. Ces coûts sont répartis selon un pourcentage estimé du temps passé par programme. Ils représentaient un montant de 281 101 € pour 2023.

3) Les actions d'enseignement et de capitalisation en France, en particulier un enseignement Diplôme Universitaire « **Enfants et jeunes de la rue, comprendre pour agir** » avec l'Université Paris Cité, un module d'enseignement « **Action non gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale** » au sein du master Parcours coopération internationale et ONG à Sciences Po Paris , un cours "**Exclusion sociale en milieu urbain**" au sein du Master Paris school of International Affairs à l'Université Sorbonne Paris Nord. A ces missions d'enseignement s'ajoute des travaux de publications et de traduction de guides méthodologiques et études mettant en visibilité l'expérience des Samusociaux nationaux. Ces enseignements, études et capitalisation ont représenté en 2023 un budget réalisé de 99 734 €, dont une partie des salaires de la directrice des ressources techniques et enseignements et de la responsable des ressources techniques, ainsi que les couts des formations et séminaires.

Détail des emplois liés aux missions sociales du SSI par pays/Samusocial

	Total des emplois	dont réalisés directement	dont reversés
Missions réalisées en France			
Enseignements	99 734	99 734	0
Total en France	99 734 €	99 734 €	0 €
Missions réalisées à l'étranger			
BURKINA	249 540	40 224	209 316
CONGO	201 561	94 150	107 412
EGYPTE	579 127	555 063	24 064
japon	19 310	19 310	
LIBAN	45 623	45 623	
MALI	110 583	35 466	75 116
PEROU	128 911	36 261	92 650
ROUMANIE	1 591	1 591	
RUSSIE	137 358	43 133	94 224
SENEGAL	131 136	36 360	94 776
TUNISIE	12 844	12 844	0
Total à l'étranger	1 617 584 €	920 026 €	697 558 €
Total Général	1 717 319 €	1 019 761 €	697 558 €

Les frais de recherche de fonds. Montant 60 892 €

Les coûts de recherche de fonds sont liés à la recherche de financements d'origine publique et privée et aux activités de « reporting » narratif et financier ainsi qu'à la gestion des dons reçus. Ils sont constitués d'une partie des coûts salariaux de la directrice et de la chargée de communication et fundraising ainsi que de frais de déplacements. Ces coûts sont répartis au prorata du montant des différentes catégories de ressources collectées durant l'année

Les frais de Fonctionnement. Montant : 183 788 €

Ils sont liés à la gestion comptable et administrative de l'association, aux redevances locatives, à la direction, et aux activités de secrétariat juridique et de fonctionnement des instances de gouvernance. Ils regroupent une partie des coûts salariaux de la directrice et du responsable administratif et financier, les honoraires des prestataires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, les coûts de maintenance, abonnements, et communication, cotisations aux tiers, taxes et dotations aux amortissements

Les produits liés à la générosité du public Les dons, legs et mécénats de particuliers. Montant 203 223 €

Ils sont constitués de cotisations, dons dédiés et de dons non dédiés, provenant de particuliers, ainsi que de mécénat d'entreprise.

Les produits non liés à la générosité du public. Montant 644 500 €

Ils proviennent de Fondations d'entreprises et d'Entreprises, françaises et étrangères. Ces fonds d'origine privée sont majoritairement dédiés à des Samusociaux précis. Ils viennent par ailleurs souvent en cofinancement des subventions d'origine publique.

Les subventions et autres concours publics. Montant 1 054 239 €

Ils proviennent des sources suivantes :

- L'Union Européenne, dans le cadre des appels à projet d'Europaid
- Le Ministère Français des Affaires Etrangères, via l'Agence Française de Développement,
- La Coopération Monégasque
- L'ambassade des Pays Bas en Egypte
- L'ambassade d'Irlande en Egypte
- Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- La métropole de Lyon

Les autres produits. Montant 20 548€

Ils sont constitués :

- Des produits financiers générés par les placements court-terme de trésorerie (livrets) et les gains de change.
- De produits divers de remboursements, gestion et produits exceptionnels.

Les reprises sur provisions et dépréciations. Montant 13 448 €

La provision constituée en 2012 pour les honoraires d'avocats dans le cadre du litige opposant le SSI à un ancien salarié malien qui a détourné des règlements destinés aux organismes sociaux et à l'administration fiscale a été reprise pour un montant de 1 524 €

La provision pour risque prud'hommal constituée en 2022 a été reprise pour un montant de 11 923 €

B – Contributions volontaires en nature***Montant 77 166 €***

Du fait de son activité humanitaire, l'association a bénéficié de dons en nature effectués par des entreprises et divers organismes associatifs ou encore des particuliers, ainsi que de mise à disposition de personnel.

Les contributions volontaires en nature (CVN) s'élèvent à 77 k€ contre 52 k€ en 2022.

Les contributions en nature dédiées aux missions sociales sont les suivantes :

- L'assurance rapatriement des expatriés de SSI est offerte par International SOS. Ce don est évalué à 17 011 € ;
- Deux Billets d'avion A/R Paris-Tunis pris en charge par l'institut français de Tunis pour un montant de 942 €
- Une bénévole assure des formations et une assistance technique continue aux dispositifs samusociaux. Sa contribution est valorisée à hauteur de 3 922 € pour 2023

Les contributions en nature dédiées aux fonctionnement courant sont les suivantes

- Une bénévole aide le Samusocial International sur les questions liées à la gestion des dons et aux procédures de contrôles imposées aux associations. Son temps pour 2023 a été valorisée à hauteur de 26 094 €.
- Conseille et assistance juridique en droit du travail par un cabinet d'avocat pour un montant de 27 584 €
- Enfin le Samusocial International bénéficie de tarifs préférentiels pour l'acquisition de matériel et logiciel informatique dans le cadre du programme Solidatech géré par Emmaüs. En 2023, une réduction de 1 612 €

6. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	203 709	152 588	1. Ressources collectées auprès du public	203 223	154 982
1.1 Réalisées en France	2 274	2 649	1.1 Cotisations sans contrepartie	750	750
- Missions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 274	2 649	1.2 Dons et legs et mécénats	202 473	154 232
	0	0	- Dons manuels	202 473	154 232
1.2 Réalisées à l'étranger	201 435	149 939	- Legs, donations et assurances ces vies	0	0
- Missions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	125 926	115 380	- Mécénats	0	0
	75 509	34 560	1.3 Autres ressources liées à l'appel à la générosité du public	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 362	96			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 362	96			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 112	285			
TOTAL DES EMPLOIS	209 183	152 969	TOTAL DES RESSOURCES	203 223	154 982
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			5. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	1 472	7 433	6. UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	7 433	5 421
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	210 655	160 402	TOTAL	210 655	160 402

		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		0	0	0	0
(+)- Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		0	0	0	0
(-)- Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public					
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		0	0	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
Réalisées en France	3 972	3 287			
Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		0	0		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		26 094	32 245		
TOTAL	30 017	35 532	35 532	30 017	35 532
RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
Bénévolat	30 017	30 017			
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL	30 017	30 017	35 532	30 017	35 532

7. Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger 2023

Version synthétique 2023

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Principauté de Monaco	53 480,00
Egypte	195 923,73
Italie	35 000,00
Grande Bretagne	1 982,72
Suisse	38 456,64
Pays Bas	32 281,34
Union Européenne	85 346,00

8. Autres informations

8.1. Effectif et moyens techniques

Le Personnel au 31 décembre 2023 se répartit de la façon suivante :

Siège :

- 1 directrice,
- 1 directrice des programmes
- 2 chargés de programme
- 1 responsable administratif et financier
- 1 directrice des ressources techniques, formations et enseignements,
- 1 responsable des ressources techniques
- 1 fundraiser
- 2 bénévoles

8.2. Particularités fiscales

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux tels que l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, la taxe sur la valeur ajoutée.

En revanche l'association est soumise aux impôts sur les intérêts bancaires, à la taxe sur les salaires ainsi qu'à la taxe sur la formation professionnelle continue, mais elle est exonérée de taxe d'apprentissage.

A l'étranger, le Samusocial International est soumis à la taxe sur les salaires dans les pays qui la pratiquent, au titre des dispositifs dont il a la charge directe de gestion.